



**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 18 DÉCEMBRE 2025**

La séance est ouverte par Le Président.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Yves CHAMBON a été nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le Président demande si le procès-verbal transmis appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 27 NOVEMBRE 2025**

### **COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président a rapporté les 2 décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

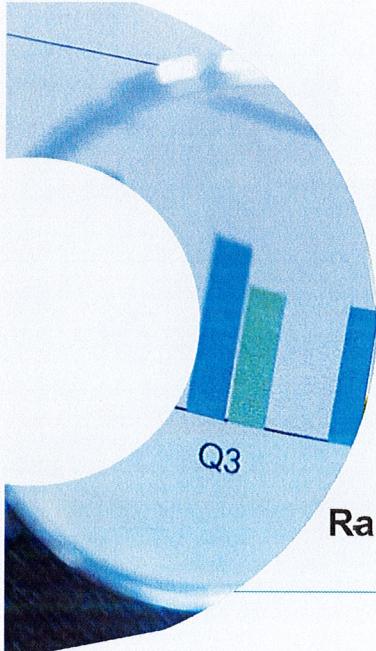
Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.**

### **1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026**

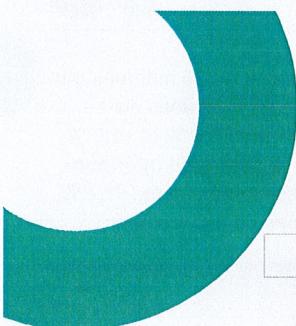
*Rapporteur : Franck SERRE*

La Directrice Générale Adjointe aux Finances et Moyens généraux présente le rapport et le PowerPoint ci-contre.



# MOND'ARVERNE Communauté

## Rapport d'orientation budgétaire 2026

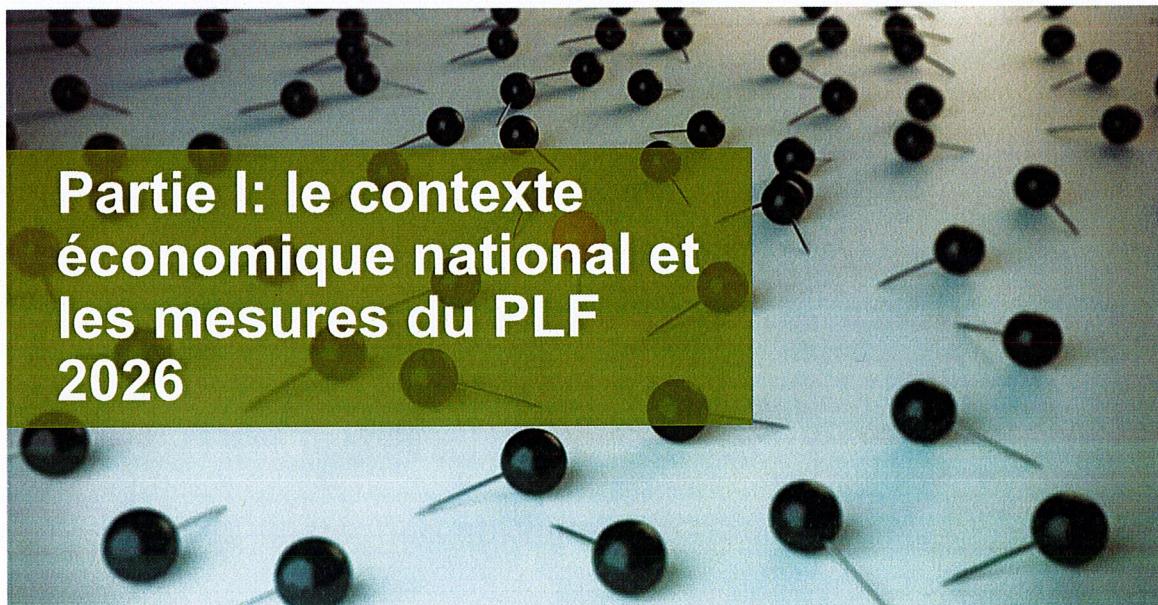


**Partie I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026 pour les Collectivités locales**

**Partie II : La situation financière de Mond' Arverne Communauté en fin de mandat**

**Partie III : Les perspectives et orientations du BP 2026**





3 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-1 Le contexte économique national

L'économie française aborde 2026 dans un contexte de reprise modérée après une année 2025 marquée par une croissance faible et des incertitudes politiques et internationales. Selon les dernières prévisions du Gouvernement et de la Banque de France, la croissance du PIB devrait atteindre entre +0,9 % et +1,0 % en 2026, contre +0,7 % en 2025. Cette amélioration serait principalement portée par la demande intérieure, avec un rebond de la consommation des ménages (+1 %) et une reprise des investissements privés (+1,2 % pour les entreprises, +1,7 % pour les ménages), favorisée par la détente des conditions de financement.

Tableau 1 : Prévisions économiques 2025-2026 (variations annuelles en volume en % sauf indication contraire)			
	2024	2025	2026
PIB France*	1,1	0,7	1,0
Demande mondiale en biens adressée à la France	0,6	2,5	2,1
Indice des prix à la consommation en France	2,0	1,1	1,3
PIB monde*	3,3	3,0	2,9
PIB États-Unis*	2,8	1,6	1,5
PIB zone euro*	0,9	1,3	1,4
Taux de change USD/EUR (niveau)	1,08	1,13	1,16
Prix du Brent en USD (niveau)	81	70,0	68

Tableau 1 : Principaux indicateurs du scénario économique 2025-2029						
(Croissance annuelle en %)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PIB (volume)	1,1	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Déflateur du PIB	2,1	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	1,8	1,0	1,3	1,75	1,75	1,75
Massé salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	2,8	1,8	2,3	3,0	3,1	3,2
PIB potentiel (volume)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
Écart de production (% du PIB potentiel)	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2

Sources : Insee, prévisions PLF 2026.

4 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-1 Le contexte économique national

L'inflation, après avoir fortement ralenti en 2025 (+1,1 %), devrait se stabiliser autour de **+1,3 % en 2026**, ce qui reste inférieur aux niveaux observés en 2022-2023. Le marché du travail demeure sous tension : le taux de chômage pourrait atteindre **8,5 % fin 2026**, en raison d'une croissance insuffisante pour absorber la hausse de la population active liée à la réforme des retraites.

Moyenne annuelle (en %)	Tableau 1 : Evolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes				
	moyenne 2010-2019 (en %)	2024	2025	2026	Pondération 2025 (en %)
TOTAL	1,1	2,0	1,1	1,3	100
TOTAL HORS TABAC	1,0	1,8	1,0	1,3	98,4
Alimentation	1,3	1,4	1,3	1,5	14,6
Produits manufacturés	-0,3	0	-0,2	-0,2	22,8
Énergie	3,8	2,3	-5,9	-1,5	8,1
Services	1,3	2,7	2,5	2,3	52,8
<b>Sous-jacent (indice brut*)</b>	<b>0,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>61,4</b>

Sources : Insee, prévisions PLF 2026.

\* L'inflation sous-jacente brute est hors produits volatils et tarifs administrés. Elle n'est pas corrigée de la fiscalité en prévision.

5 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-1 Le contexte économique national

Les dernières projections de la **Banque de France** indiquent une **orientation à la baisse des taux d'intérêt en 2026**, dans le cadre d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE pour soutenir la croissance et contenir l'inflation. Voici les points clés :

- Taux directeurs** : la Banque centrale européenne devrait poursuivre la détente amorcée en 2025, ce qui se traduira par des taux interbancaires plus faibles (Euribor en repli).
- Impact sur les crédits** : les conditions de financement devraient s'améliorer pour les emprunteurs, avec des taux immobiliers en baisse progressive après deux années de hausse. Les banques anticipent déjà ce mouvement en ajustant leurs barèmes.
- Épargne réglementée** : selon la Banque de France, le **taux du Livret A et du LDDS devrait reculer à 1,5 % en février 2026** (contre 1,7 % actuellement), et le **LEP passerait à 2 %**. Cette baisse est liée à la formule de calcul dépendant de l'inflation (en repli) et des taux interbancaires.

6 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-1 Le contexte économique national

Sur le plan des finances publiques, le déficit public devrait passer de **-5,4 % du PIB en 2025 à -4,7 % en 2026**, avec un objectif de retour sous les 3 % en 2029. La dette publique poursuivrait sa progression, pour atteindre environ **118 % du PIB en 2026**. Cette trajectoire impose une maîtrise renforcée des dépenses publiques, y compris au niveau local.

Tableau 5 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>En points de PIB sauf mention contraire</b>						
Solde public	<b>-5,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,8</b>
dont État	-5,2	-4,3	-4,5	-4,4	-4,2	-4,0
dont ODAC	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
dont APUL	-0,6	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
dont ASSO	0,0	-0,3	0,1	0,5	0,9	1,2
dont régime général et fonds de solidarité vieillesse	-0,4	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	0,0
Solde conjoncturel	0,0	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,1</b>
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (one-offs) *	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,8	-5,1	-4,3	-3,7	-3,1	-2,7
Ajustement structurel	-0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
Ajustement structurel primaire*	-0,2	0,8	1,0	0,9	0,9	0,6
Dépense primaire nette	3,5	1,0	0,6	1,0	1,1	1,3
p.m. : dépense primaire nette recommandée par le Conseil	3,8	0,8	1,2	1,2	1,2	1,1
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	58,8	56,4	55,9	55,4	55,0
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	42,8	43,6	43,9	44,2	44,4	44,6
Dette publique	113,2	115,9	117,9	118,7	118,6	118
Croissance volume (%)	1,2	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Croissance potentielle (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
Écart de production (points de PIB potentiel)	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2
*En % du PIB potentiel						
7 MONDARVERNE COMMUNAUTE						

MONDARVERNE  
COMMUNAUTE  
MONDARVERNE  
COMMUNAUTE

## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

Le Projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans la stratégie nationale de redressement des comptes publics. Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer significativement à cet effort, dans un contexte de croissance modérée et de tensions budgétaires.

#### 1.2.1 Objectifs généraux

- Contribution des collectivités à la réduction du déficit : **4,6 Md€ d'économies prévues**, contre 5,3 Md€ initialement envisagés.
- Encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement à un niveau proche de l'inflation (+1,3 %).
- Stabilisation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** à 27 Md€, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner estimé à 1,2 Md€ pour le bloc communal

## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

#### 1.2.2 Mesures fiscales et financières

- **Suppression progressive de la CVAE** : baisse du taux maximal dès 2026 (de 0,28 % à 0,19 %), suppression totale prévue en 2028.
- **Renforcement du dispositif DILICO** (lissage conjoncturel des recettes fiscales) : enveloppe doublée pour 2026 afin de renforcer la solidarité entre territoires.
- **Majoration du tarif IFER** pour certaines installations photovoltaïques (de 8,51 € à 16,05 € par kW), générant un rendement supplémentaire de 150 M€ sur trois ans.
- **Révision des compensations liées aux bases industrielles (CFE et TFPB)** : réduction de 25 % des prélèvements sur recettes, soit une perte estimée à 1,2 Md€ pour les collectivités concernées.

9 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



#### PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

#### 1.2.3 Autres dispositions

- Maintien des dispositifs fiscaux en faveur des zones prioritaires (QPV, ZFU).
- Ajustements sur la fiscalité des déchets et des redevances des agences de l'eau.
- Recentralisation partielle du RSA dans certains départements et remplacement de la fraction de TVA des régions par une nouvelle DGF régionale.

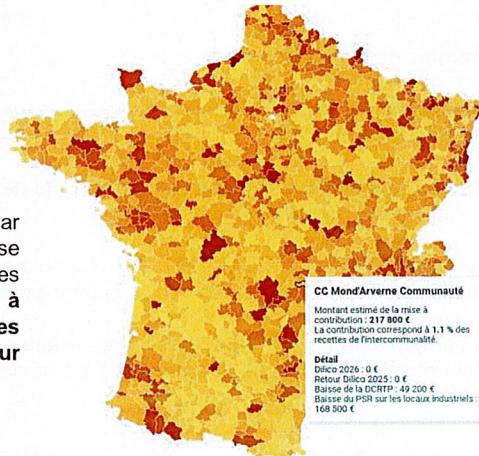
10 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

### 1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

Selon une évaluation menée par Intercommunalité de France, la mise à contribution au redressement des comptes publics, s'élève en 2026 à **217 800 € soit 1,1% des recettes réelles de fonctionnement pour Mond'Arverne Communauté.**



11 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## Partie II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

12 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

L'ensemble des données sont issues de la Direction générale des Finances publiques et sont dès lors étudiées sur les Comptes administratifs et Compte financier sur la période 2020-2024.

#### 2-1-1 Principaux constats :

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réalisés de fonctionnement	10 778 338	12 161 543	12 919 217	20 420 811	20 554 287	-0,3 %	88,6 %	
Charges réalisées de fonctionnement	9 920 421	10 759 077	11 910 848	19 180 490	18 827 815	-3,5 %	89,8 %	
Capacité d'autofinancement brute	857 817	1 431 560	1 058 371	1 249 312	1 528 471	23,1 %	77,3 %	
Capacité d'autofinancement nette	462 167	987 151	534 055	813 324	1 043 559	28,3 %	125,9 %	
Dépenses d'équipement	2 252 645	2 997 206	707 705	2 188 234	2 511 535	14,8 %	11,5 %	
Dettes financières	6 503 292	8 084 428	5 840 173	5 759 424	5 220 955	-8,5 %	-19,2 %	
Fonds de roulement	2 655 738	2 833 401	3 400 670	4 151 660	4 014 568	-3,3 %	50,6 %	
Tresorerie	2 144 323	1 113 378	3 171 718	2 942 374	2 450 944	-17,4 %	13,4 %	

Les charges et produits de fonctionnement ont augmentées sur la période 2020-2024 en corrélation avec le développement des services à la population. Néanmoins, 2023-2024 connaît une **baisse des dépenses de fonctionnement** plus significative en lien notamment avec la création du CIAS.

La capacité d'autofinancement brute et nette augmente significativement sur le mandat du fait du désendettement de la Collectivité

13 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

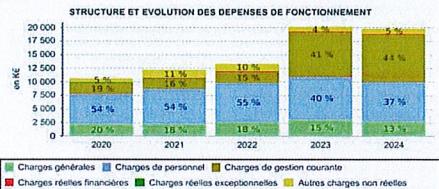
### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-2 Des dépenses de fonctionnement:

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	2 053 790	2 137 615	2 450 433	2 978 093	2 645 393	-11,1 %	26,2 %
Charges de personnel	5 656 341	8 544 835	7 235 315	7 910 535	7 315 842	-7,5 %	29,8 %
Charges de gestion courante	1 694 694	1 688 377	2 001 860	8 134 317	8 708 350	7,0 %	326,4 %
Charges réelles financières	200 449	183 798	172 550	157 771	159 033	0,3 %	-20,7 %
Charges réelles exceptionnelles	25 021	2 353	879	1 663	1 148	-42,1 %	-93,4 %

La structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement montrent une baisse des dépenses à caractère général et une proportion en baisse du poids des dépenses de personnel du fait notamment du transfert d'une partie des dépenses au CIAS. Les charges de gestion courante augmentent fortement à partir de 2023 du fait du transfert du versement TEOM sur ce chapitre et de la subvention au CIAS à partir de 2024.

Le développement des services à la population et l'élargissement des compétences de la collectivité notamment en Economie, transition écologique et Tourisme ont engendré une augmentation des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel, il est observé néanmoins une baisse en 2024 qui devrait se poursuivre sur 2025, reflet du « régime de croisière » atteint par ces services. Les charges de gestion courante ont augmenté sous l'effet du transfert du versement de la TEOM sous ce chapitre. Les charges financières sont en recul sur la période.



14 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

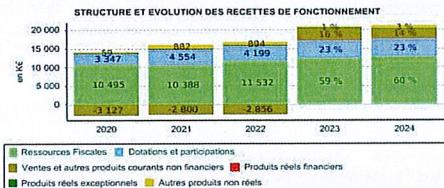
### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-3 Les recettes de fonctionnement:

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	10 495 109	10 387 033	11 531 505	12 274 609	12 644 384	3,0 %	20,5 %
Dotations et participations	3 347 257	4 554 301	4 169 104	4 720 038	4 813 981	2,0 %	43,8 %
Ventes et autres produits courants non financiers	-3 123 719	-2 800 232	-2 655 544	3 416 717	2 877 040	-15,8 %	-
Produits réels financiers	4 091	3 807	3 219	2 747	2 248	-18,2 %	-45,1 %
Produits réels exceptionnels	58 600	46 174	40 933	8 641	17 244	153,7 %	-70,6 %

Les recettes fiscales représentent le poids le plus important des ressources de Mond'Arverne Communauté.

Globalement, les recettes fiscales ont augmenté sur la période du fait essentiellement de la revalorisation des bases législatives. Les dotations et participations ont augmenté sous l'effet du développement des services à la population (recettes CAF).



15 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 Eléments de fiscalité

##### Les bases

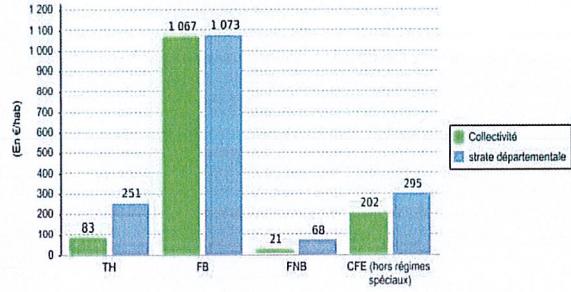
La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

##### Comparaison des bases en 2024 (en €/hab)



16 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

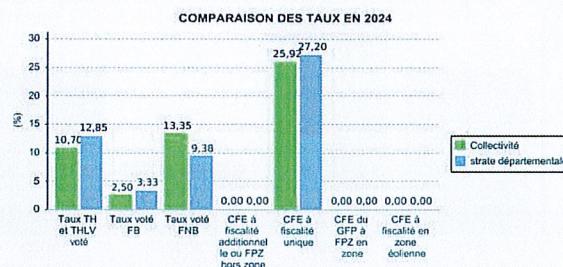
#### 2-1-4 Eléments de fiscalité

##### Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFiP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).



Les bases fiscales de Mond'Arverne Communauté sont plus faibles qu'au niveau départementales. Les taux votés par Mond'Arverne sont globalement plus faibles que ceux votés par les collectivités du Département.

17 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

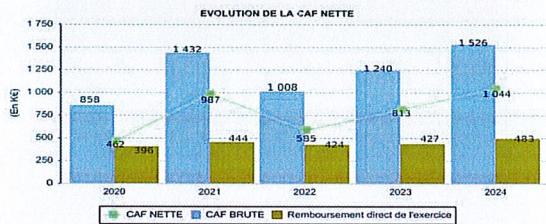
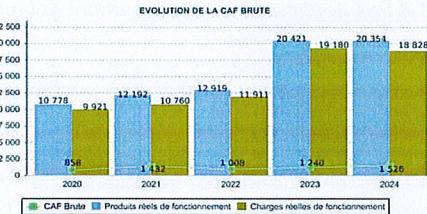


## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 L'amélioration de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer investissements et remboursement de dettes.

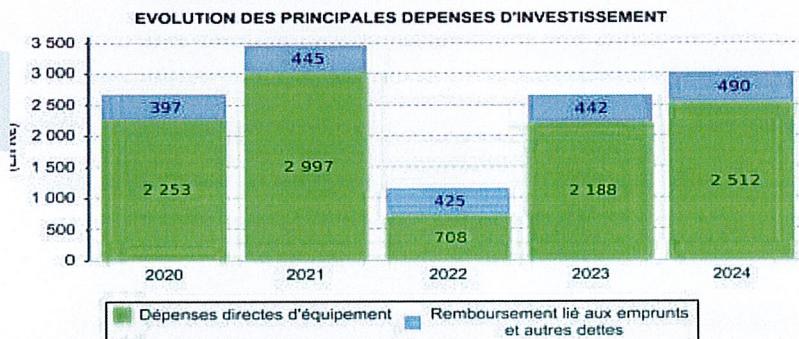
18 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:



19 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

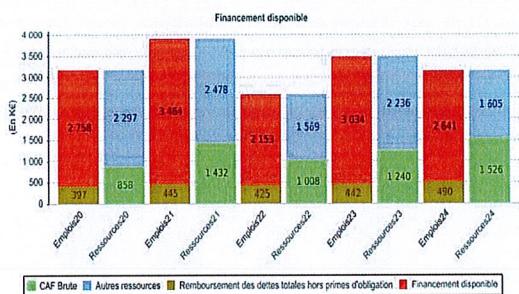
### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:

**Le financement disponible**

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

- 1.La CAF nette,
- 2.Les subventions et dotations d'investissement,
- 3.Les cessions d'actif.



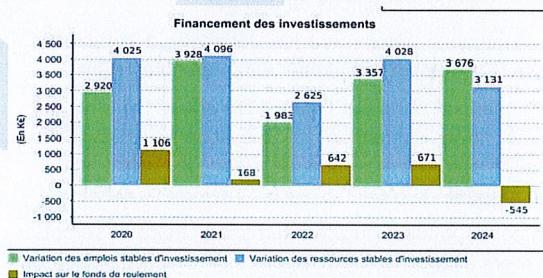
20 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:



#### Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

21 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

#### 2-1-4 L'Etat de l'endettement sur le mandat:



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Globalement, on peut constater que sur le mandat Mond'Arverne Communauté a su conjuguer développement des services au profit de ses habitants tout en maintenant une pression fiscale très raisonnable. Le montant des investissements annuels étant très modérés, la Collectivité a poursuivi un processus de désendettement ainsi qu'une augmentation de l'autofinancement brut préservant des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

22 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

La clôture du BP 2025 devrait s'inscrire dans la continuité des grandes tendances du mandat.

Les dépenses de fonctionnement seront à nouveau très contenues notamment les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel qui devraient être assez substantiellement inférieures aux prévisions.

Par ailleurs, les investissements relatifs à l'achat du siège finalement porté par l'EPF Auvergne et les travaux de la requalification de la plage d'Aydat reportés à 2026 auront pour conséquence une absence d'emprunt initialement prévu au BP pour leur financement. De ce fait, Mond'Arverne poursuivra son désendettement laissant, de fait, des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

Il est à noter que les chiffres présentés dans cette section correspondent au pré atterrissage 2025 et seront définitifs lors de l'adoption du Compte Financier Unique en mars 2026.

23 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-1 Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2025	CA Prévisionnel 2025	Pourcentage
011-Charges à caractère général	4 131 479 €	2 829 300 €	68,50 %
012- Charges de personnel	8 225 773 €	7 966 190 €	96,84%
014- Atténuations de produits	4 668 437 €	4 550 000 €	97,46 %
65- Autres charges de gestion courantes	9 141 028 €	6 818 475 €	74,59 %
66- Charges financières	141 693 €	141 693 €	100 %
67-Charges spécifiques	3 500 €	2 312 €	66 %
68- Dotations aux provisions	1 000 €	927 €	92,77%

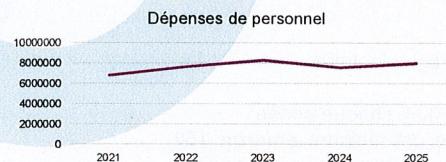
24 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2025



	31.12.2024		Au 31.12.2025	
	NB Agent	ETP	Nb Agent	ETP
TOTAL	204	191	212	180

Les dépenses de personnel sont relativement contenues en 2025 dans la mesure où pourtant elles ont été impactées par plusieurs mesures réglementaires :

- Augmentation de l'assurance statutaire + 30 000 €
- Augmentation de l'IFSE : + 122 000 €
- Hausse de la part patronale de la CNRACL : + 200 000 € environ

25 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2025

##### Éléments de rémunérations: bilan 2025

Rémunération principale	<b>4 148 913 €</b>
Nouvelle Bonification indiciaire	<b>36 858 €</b>
Régime indemnitaire	<b>930 603 €</b>
Supplément familial de traitement	<b>53 144 €</b>
Heures complémentaires/ supplémentaires	<b>47 978 €</b>

Les agents de Mond'Arverne Communauté ont une moyenne d'âge de **41 ans**.

Les effectifs sont composés de **21% d'hommes** et **79 % de femmes**.

Le taux **d'absentéisme** s'élève à **4,9 %** contre **8,3 %** en 2024.

**Protection sociale/Avantages sociaux:**  
10 155 € ont été consacrés à la participation à la protection santé et  
4 140 € à la prévoyance des agents  
42 109 € ont été versés au CNAS au titre de de l'action sociale

26 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2026

Le chapitre 012 en 2026 sera impacté par plusieurs mesures réglementaires :

- Le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur d'environ 30 000 € chaque année
- La cotisation de l'assurance statutaire devrait en revanche est moindre environ 150 000 € en moins du fait que la Collectivité ait fait le choix de plus s'assurer sur les congés maladie ordinaire.
- Hausse de la part patronale de la CNRACL : les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points, jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %. En 2026, la dépense supplémentaire devrait s'élèver à 90 000 K€
- Stabilité des effectifs: il est prévu une stabilité des effectifs au stade de la préparation budgétaire du BP 2026 afin d'axer la préparation budgétaire décidée par les élus dans la continuité des actions en cours

27 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

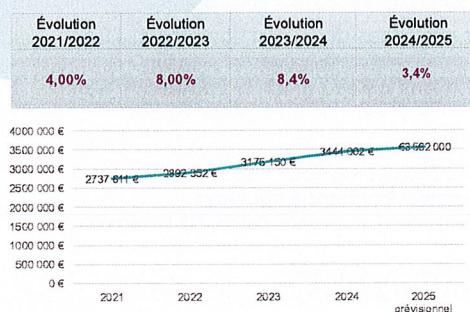


## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement: La fiscalité « ménage » en 2025

Globalement les recettes fiscales connaissent une hausse moins importante que sur les dernières années. En effet, les revalorisations des bases fiscales en PLF ne permettent pas de compenser la baisse de produits liée aux mesures de stabilité de la fraction de TVA privant de cette recette de dynamique.



Taux :

TFB : 2,01 %  
TFNB: 10,15 %  
CFE: 25,25 %

Total prévisionnel des 3 taxes (73111) :  
3 562 000 € soit + 3,4 %

28 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement: La taxe sur les surfaces commerciales

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalisant un CA HT de 460 000 € sont soumis à la TASCOM. La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise. Cette recette est en très légère baisse en 2025.

Produit attendu 2025	166 502 €
Produit prévisionnel 2025	164 676 €



29 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

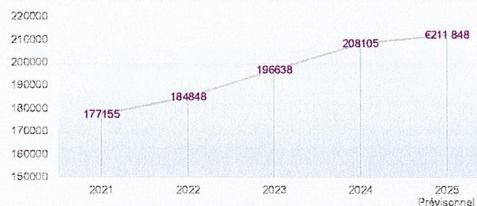


## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement: L'IFER

Produit attendu 2025	208 105 €
Produit prévisionnel perçu 2025	211 848 €



#### 2-2-2 Les Autres produits fiscaux

Le produit de TEOM s'élève à 5 971 064 € pour 2025.

La taxe GEMAPI perçue pour 2024 d'un montant de 370 315 € sera entièrement reversée au SMVVA.

Sur ce même chapitre, nous retrouvons les attributions de compensations négatives pour un montant de **6 332,73 €**.

30 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



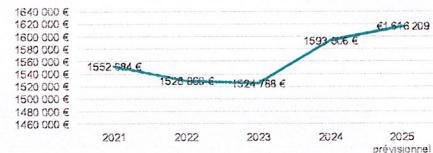
## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement: Les dotations

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 1 616 209 € en 2025, recette qui reste en progression par rapport à 2024.

	Produit attendu	Produit perçu
Dot. intercommunalité 2024	860 000 €	923 364 €
Dot. de compensation 2024	718 950 €	692 845 €



31 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement: Les autres dotations

DCRTP	49 791 € (- 2%)
Compensation exo TH/CET + Valeurs locatives	737 178 €

Nature de la dotation	Produit reçu
CONSEIL RÉGIONAL	20 000 €
FCTVA (fonctionnement)	56 990 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL ( Saison culturelle)	2 588 €
CAF 2025 (totalement CTG)	987 000 €

32 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-2 Les recettes de fonctionnement:

##### Les produits des services

L'ensemble des régies seront déposées d'ici au 30 décembre 2025. Néanmoins, à cette date l'ensemble du chapitre est exécuté à près de 80 %. Les recettes devraient donc être conformes aux prévisions qui s'élevaient à 1 823 152 €.

##### Les revenus des immeubles et des services

Les chapitres 75, 76 et 77 concernent la totalité des redevances des locations, des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits financiers et les produits exceptionnels.

- **Chap. 75:** Le montant des revenus des immeubles et des redevances est en augmentation du fait de la location à la SPL Clermont Auvergne Tourisme des locaux à Aydat pour un montant de 32 712 €, mais également d'un remboursement de l'assurance sur le sinistre des Loubrettes d'un montant de 77 888 €.
- **Chap. 76:** remboursement des intérêts de l'emprunt "Grange de Mai" pour 1 723 €.
- **Concernant le chapitre 77,** il comptabilise à la fois les recettes exceptionnelles, mais également les produits issus des ventes de patrimoine immobilier pour lequel il enregistre une recette de 304 784 € pour la vente des terrains de l'opération « La Moilière » à Vic le Comte à Auvergne Habitat



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025:

Chapitres	BP 2025	Réalisé 25/11/2025	Pourcentage
Chapitre 16- Emprunts	494 820 €	419 749 €	84,83 %
Chapitre 20- Immo incorporelles	524 927 €	222 737 €	42,43 %
Chapitre 204- Sub équipements versées	625 763 €	144 289 €	23,05%
Chapitre 21- Immo corporelles	3 195 279 €	685 364 €	21,45%
Chapitre 23- Immo en cours	1 203 229 €	412 414 €	34,28 %
Chapitre 27- Autres immo financières	782 032 €	463 209 €	59,23 %



## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025:



#### Au titre des principales dépenses:

En **économie**, les travaux de voirie de la ZAC des Sagnes ont été terminés en 2025 pour un montant de 303 000 €. En matière **d'habitat**, plus de 100 000€ ont été versées au titre des aides OPAH et PIG ainsi que 261 000 € de participation à Assembilia et 33 000€ pour le marché d'étude environnemental pour le PLUI. Pour **le tourisme**, les dépenses correspondent à la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la plage et des berges du lac d'Aydat ainsi que pour les équipements du musée de Gergovie. Pour **le sport**, l'investissement le plus important correspond au remplacement du liner de la piscine pour 124 000€.

## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025: Les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

AP Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne 5 160 000 €

CP 2026: 2 189 999,40 €

Etat des engagements :

Exercice	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Libellé chapitre voté	Type dep.	Objectif
2025	DIAGNOSTIC AMIANTE / SIEGE MOND'ARVERNE	2 290,00	458,00	2 748,00	AP SIEGE MOND'ARVERNE - ACQ ET TRAVAUX		
2025	REALISATION D'UN LEVE TOPO / SIEGE MOND'ARVERNE	5 980,00	1 196,00	7 176,00	AP SIEGE MOND'ARVERNE - ACQ ET TRAVAUX		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 270,00</b>	<b>1 654,00</b>	<b>9 924,00</b>			

L'APCP Acquisition et travaux du siège devra faire l'objet d'une modification lors du BP 2026. En effet, l'acquisition initialement prévue par Mond'Arverne Communauté sera finalement acquise en portage financier par l'EPF Auvergne. Par ailleurs, le coût total de l'opération sera réajusté en fonction des estimations en phase APD en considérant la maîtrise d'œuvre qui sera portée par les services de Mond'Arverne.

## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

#### 2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025: Les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

AP Requalification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 €

CP 2025: 400 000 €

Etat des paiements :

Exercice	Lot	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pgm (opé)	Libellé chapitre voté		
2025	AP01	CTRL TECHNIQUE AMENAG. SITE AYDAT - 1ER ACOMPTE FAC.	300,00	60,00	360,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABOARDS		
2025	MI01	FAC. 256300U8 DU 22/05/2025 - 1ER ACOMPTE MISSION SPS R	300,00	60,00	360,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABOARDS		
2025	AP01	FAC. 256300VX DU 27/05/2025 - 2EME ACOMPTE MISSION CT -	200,00	40,00	240,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABOARDS		
2025	AP01	FAC. 25630104 DU 23/06/2025 - 3EME ACOMPTE MISSION CT - A	200,00	40,00	240,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABOARDS		
2025	AP01	FAC. 25630122 DU 27/06/2025 - 2EME ACOMPTE MISSION SPS R	700,00	140,00	840,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABOARDS		
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 700,00</b>	<b>340,00</b>	<b>2 040,00</b>				

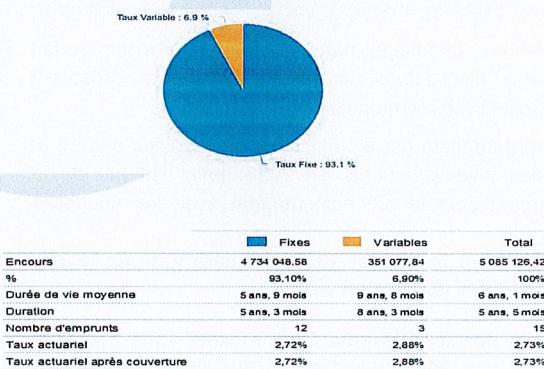
Les élus ont décidé de reporter les travaux de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat à septembre 2026. De fait, les CP devront être ajustés en conséquence au BP 2026.

37 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



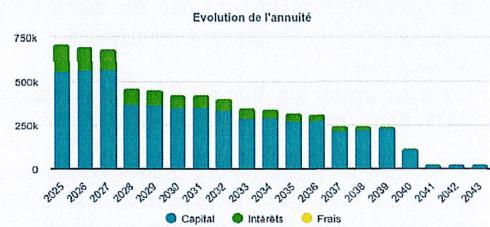
## PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

### 2-3 La Gestion de la dette



#### Caractéristiques de la dette au 27/10/2025

Encours 5 085 126,42 Nombre d'emprunts \* 15  
Taux actueliel \* 2,73% Taux moyen de l'exercice 2,75%  
\* tirages futurs compris



38 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE





## Partie III: Les perspectives et orientations du BP 2026

39 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



### PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

#### Introduction

La préparation budgétaire 2026 s'est inscrite dès septembre, à nouveau, dans un contexte incertain du fait de l'instabilité gouvernementale. Néanmoins, les premières discussions sur le PLF 2026 du gouvernement « Lecornu II » prévoient de lourdes économies sur les Collectivités territoriales.

Par ailleurs, sur une échelle plus locale, le BP 2026 sera impacté par les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 notamment par les ralentissements des investissements en 2026 dans l'attente de la préparation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement pour le prochain mandat avec les nouvelles équipes élues.

**C'est pourquoi les élus du Bureau ont décidé de préparer le budget 2026, qui sera voté en février 2026, dans un cadre de prudence et de seule continuité des actions en cours.**

Aussi, afin de préserver les grands équilibres financiers de Mond'Arverne Communauté sans obérer le niveau de services à la population tout en dégageant une épargne suffisante aux financements des opérations d'investissement futurs, il convient d'inscrire la préparation budgétaire 2026 dans une prévision fine et contrainte notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

40 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Cadrage du BP 2026

Conjuguer incertitudes sur les orientations du PLF 2026 et année électorale 2026

Fonctionnement			Investissement	
<b>Chapitre 011</b> Maintien du budget des services hors dépenses incompressibles	<b>Chapitre 012</b> Stabilité des effectifs Baisse cotisations assurance statutaire – 150K€ Poursuite hausse cotisation CNRACL	<b>Chapitre 65</b> Participation SPL 611 K€ au lieu de 598K€ en 2025 Participation GIP 247K€ (même montant que 2025)	<b>Chapitre 20/21/23</b> Investissements contenus au strict nécessaire et/ou obligations réglementaires Ciblés sur les APCP en cours: - Réhabilitation du siège -Travaux de requalification du site d'Aydat	<b>Chapitre 16</b> Contenir et limiter l'emprunt

41 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Cadrage BP 2026: La poursuite des opérations initiées en 2025

	<b>Tourisme</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Travaux requalification du site d'Aydat : 1 350 K€</li></ul>
	<b>Attractivité du Territoire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Fruit de Dôme : Poursuite de la phase de maturation et potentielle entrée en réalisation fin 2026</li><li>Mobilité : Création d'un réseau de co-voiturage spontané pour 178 K€ subventionné fonds vert à hauteur de 120 827 € + Poursuite des études pour adhésion SMTG Janv 2028</li><li>Transfert compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2027 : poursuite des études avec la société COGITE</li></ul>
	<b>Habitat et solidarité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Poursuite Aides OPAH et marché avec URBANIS pour permis de louer sur 2026 (Pour mémoire OPAH: 650 K€ max sur 3 ans )</li><li>Poursuite programme AD'AP : 150 K€</li></ul>

42 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Cadrage BP 2026: Hypothèses prudentes sur les recettes de fonctionnement

#### Hypothèses sur la Dotation globale de fonctionnement :

	2025	2026
Dotation intercommunalité	923 845 €	923 845 €
Dotation de compensation	692 845 €	690 000 €

#### Hypothèses sur la fiscalité :

	2025	2026	
Fraction TVA	5 971 410 €	5 971 000 €	↗
Fraction compensatoire de la CVAE	968 973 €	968 000 €	↗
Contributions directes	3 500 000 €	3 600 000 €	↗
Taxe sur les surfaces commerciales	166 502 €	165 000 €	↘
imposition forf sur les réseaux	208 105 €	212 000 €	↗
Taxe de séjour	144 500 €	140 000 €	↘

43 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Les autorisations de programme et crédits de paiement

#### APCP Achat et rénovation du siège de Mond' Arverne Communauté 3 692 000 € (au lieu de 5 000 000 €)

Il sera nécessaire comme vu précédemment de modifier l'autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement relatifs à l'opération. En effet, le projet s'est précisé lors de l'année 2025 notamment par l'achat du foncier par l'EPF le 26 novembre 2025 en lieu et place de Mond'Arverne Communauté. Par ailleurs le chiffrage des travaux a été affiné par la maîtrise d'œuvre qui sera portée par les services de Mond'Arverne Communauté amenant environ 300 K€ d'économies sur le projet.

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>Etudes préalables</b>					
Diag amiante, levé topo, études de sol)	10 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €	<b>22 000,00 €</b>
<b>Honoraires</b>					
BE, CT, SPS, organisme certificateur	144 000,00 €	46 000,00 €	14 000,00 €		
<b>Travaux (compris aléas et imprévus)</b>					
Réhabilitation bâtiment principal		2 920 000,00 €	- €	2 920 000,00 €	
Extension service technique		270 000,00 €	- €	270 000,00 €	
Bâtiment service technique			210 000,00 €	210 000,00 €	
Révision de prix		60 000,00 €	6 000,00 €	66 000,00 €	
<b>CP</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>156 000,00 €</b>	<b>3 296 000,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>3 692 000,00 €</b>

44 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

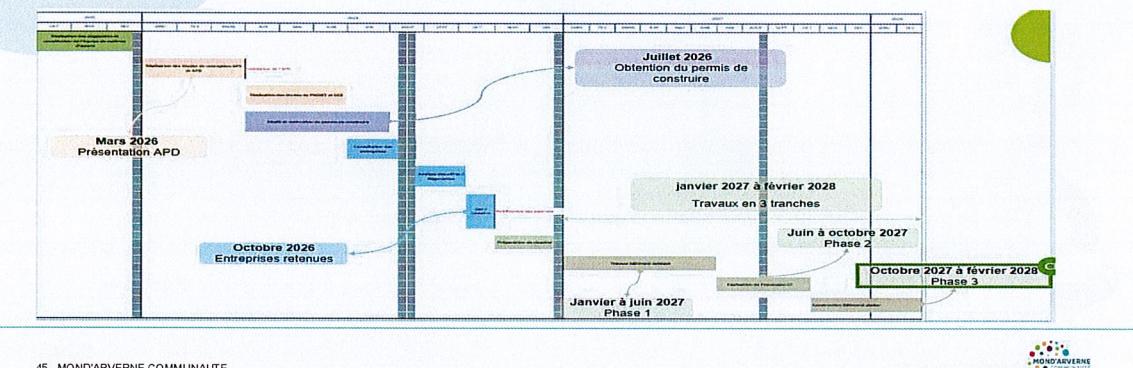


## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Les autorisations de programme et crédits de paiement

#### APCP Achat et rénovation du siège de Mond' Arverne Communauté

Fer de lance de la requalification de la zone d'activité de la Novialle, le bâtiment sera rénové dans le respect des hautes valeurs environnementales. Le bâtiment devrait accueillir à terme l'ensemble des services de Mond'Arverne Communauté selon le planning ci-dessous.



## PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

### Les autorisations de programme et crédits de paiement

#### AP Requalification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 €

Les travaux de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat ont été reportés et devraient débuter en septembre 2026. Les crédits de paiement devront être ajustés également au BP 2025.

	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	GP Prévisionnels 2026
Montant AP	1 500 000 €	400 000 €	800 000 €

Pour rappel, ce projet d'1,4 M€ a vocation à faire de ce site un pôle d'excellence touristique dans lequel les volets intégration paysagère et développement durable seront centraux. Il est financé à 77% par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit un montant de recettes attendues de 950 000 €.

En 2025, la mission de Maitrise d'œuvre confiée au Cabinet A3-Paysage a travaillé sur le projet autour de la commande de plusieurs enjeux.



## **PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026** Les autorisations de programme et crédits de paiement

### **AP Réqualification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 € : le projet en phase PRO**



Le Conseil communautaire prend acte :

- **Du rapport présenté**

### **2. BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.**

### **3. ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables arrêtées à la date du 29 octobre 2025 pour 245,90 € et à la date du 19 novembre**

**2025 pour 521,33 €,**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à émettre un mandat à l'article 6541 pour la somme de 767,23 € conformément aux listes produites par le comptable public.**

#### **4. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BP 2026**

Rapporteur : *Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter les propositions d'ouverture de crédits dans les conditions exposées ci-dessus.**

#### **5. CIAS : AVANCE DE SUBVENTION 2026**

Rapporteur : *Nathalie GUILLOT*

Madame Nathalie GUILLOT, Vice-présidente aux solidarités, présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, demande combien d'ETP ont glissé de Mond'Arverne Communauté au CIAS de Mond'Arverne Communauté : pas en ETP, mais en nombre d'agents cela représente une cinquantaine.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le versement d'une avance de subvention au CIAS d'un montant de 150 000€.**

#### **6. REDEVANCE « PERFORMANCE DES RÉSEAUX » POUR L'EAU POTABLE POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE- FIXATION DU COEFFICIENT DE MODULATION POUR 2026**

Rapporteur : *René GUÉLON*

Monsieur René GUÉLON, Vice-président au patrimoine communautaire, aux travaux et à l'insertion, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place de la redevance consommation eau potable à 0.294€/m3,**
- **De fixer à 0,10€ /m3 HT x 0.29 coefficient modulateur, soit 0.029 €/m3 HT, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du**

- service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- D'approuver que cette contrevalue de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » soit facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité par le délégataire.

## **7. PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ : APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2026-2041**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez,
- De prendre acte que l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts,
- D'autoriser le président, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.

## **8. PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN : AVENANT À LA CONVENTION CADRE**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relevant de cette décision.

## 9. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU OLLOIX – AVENANT 1

*Rapporteur : René GUÉLON*

Monsieur René GUÉLON, Vice-président au patrimoine communautaire, aux travaux et à l'insertion, présente le rapport.

Il est précisé qu'aujourd'hui toutes les communes - sauf Laps qui est sur le Bas-Livradois, et Olloix qui en DSP - sont alimentées par le SME. Mond'Arverne Communauté a transféré cette compétence Eau au SME.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant précité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.**

## 10. ALSH : OUVERTURE DES POSTES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR L'ANNÉE 2026

*Rapporteur : Cécile GILBERTAS*

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'ouverture de l'ensemble des postes en Contrat d'Engagement Éducatif tel que présentée dans le tableau annexe.**

## 11. TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **Et de créer les postes correspondants.**

## **12.ALSH : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE D'AYDAT**

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **D'autoriser le renouvellement de cette mise à disposition de services,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services avec la commune d'Aydat.**

## **13.ALSH : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE**

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **D'autoriser le renouvellement de cette mise à disposition de services,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

## **14.ALSH : CONVENTION DE SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE**

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **D'autoriser le renouvellement de la convention du service commun entre Mond'Arverne Communauté et la commune de La Roche-Blanche,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

## **15. MÉDIATION SCOLAIRE EN MÉDIATHÈQUE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DES MARTRES DE VEYRE**

*Rapporteur : Gilles PAULET*

Monsieur Gilles PAULET, Vice-président à la culture, et aux relations avec le Grand Clermont et le pôle métropolitain, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de service avec la commune des Martres de Veyre.**

## **16. CIAS : CONVENTION DE SERVICE COMMUN**

*Rapporteur : Nathalie GUILLOT*

Madame Nathalie GUILLOT, Vice-présidente aux solidarités, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire :

- **D'approuver la convention de service commun entre Mond'Arverne Communauté et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.**

## **17. MOBILITÉ : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ – APPROBATION FINALE**

*Rapporteur : Antoine DESFORGES*

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Il est rappelé que lors des réflexions pour l'adhésion de Mond'Arverne Communauté au SMTC, il a été acté que tout euro collecté sur Mond'Arverne Communauté serait réinjecté sur le territoire de Mond'Arverne Communauté. Cela a néanmoins une conséquence : ce qui n'est pas collecté à Mond'Arverne Communauté n'a pas vocation à être injecté sur notre territoire.

L'équilibre qui a été trouvé est d'avoir du transport régulier là où il y a des flux importants, tout en impactant l'ensemble du territoire. Pour cela, la solution retenue est la mise en place du covoiturage, le transport sur réservation ou encore le transport solidaire.

Ces options ont aussi été développées sur des parties rurales de la Métropole. En effet, déplacer des lignes régulières lorsqu'il y a trop peu de fréquentations n'est pas viable.

Monsieur Antoine DESFORGES revient ensuite sur les avis formulés, de façon plus détaillée : 12 communes sur 27 ont souhaité formaliser leur avis par une décision de leur conseil municipal. 10 communes ont formulé des avis favorables : Aydat, Busséol, Corent, La-Roche-Blanche, Laps, Les-martres-de-Veyre, Saint-Amant-Tallende, Saint-Maurice, Sallèdes et Vic-le-Comte. 2 communes ont formulé des avis négatifs : La-Roche-Noire et Mirefleurs.

Pour les 15 autres communes, comme cela avait été indiqué, l'absence d'avis donné dans le délai de 3 mois vaut avis favorable.

À noter également qu'un certain nombre des propositions et remarques formulées dans les avis des communes sont d'ores et déjà intégrées dans le plan de mobilité simplifié. C'est le cas par exemple du transport à la demande.

Par ailleurs, 9 personnes publiques associées ont formulé un avis dans le délai réglementaire : 6 avis favorables (Dôme Sancy Artense, le SMTC-AC, la Communauté de communes Massif du Sancy, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme et le Comité de Massif).

Il y a un avis défavorable de la CCI du Puy-de-Dôme (PPA facultative). Et deux avis assortis d'observations et de pistes d'actions complémentaires, notamment Vélocité 63.

Lors du Comité des partenaires, les débats ont été très intéressants : les citoyens tirés au sort avaient beaucoup de choses à dire, les organismes présents avaient une vision d'intérêt général très constructive.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs, prend la parole pour préciser les raisons du vote défavorable de sa commune : un certain nombre d'indicateurs ont une incidence particulière sur Mirefleurs. Des travaux ont été organisés sur la commune, avec suppression de certains transports, ce qui a favorisé l'inquiétude. Le conseil municipal craint de voir augmenter le versement mobilité dans les années à venir. Il souhaite préciser que le vote défavorable de la commune de Mirefleurs n'était pas un vote contre la Communauté de communes, mais sur des points précis et factuels, tels que les travaux mentionnés.

Messieurs Antoine DESFORGES précise que l'éventuelle augmentation de la contribution mobilité est entre les mains de l'assemblée délibérante. Aussi, si le montant collecté sur le territoire de Mond'Arverne augmente, cela profitera nécessairement au territoire de Mond'Arverne Communauté.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à la majorité (5 voix contre : Alain HÉRITIER, Sandrine MAUBROU, Jacques NICOLAU, Dominique SCALMANA et Richard VEGA ; 1 abstention : Franck TALEB) :

- D'approuver la version finale du plan de mobilité simplifié annexée à

**la présente délibération,**

- **D'approuver le bilan de la concertation annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relevant de cette décision.**

## **18. TAXE DE SÉJOUR ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE : CONVENTION DE GESTION**

*Rapporteur : Antoine DESFORGES*

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention telle qu'annexée entre Mond'Arverne Communauté et le Département du Puy-de-Dôme visant à définir les modalités de reversement de la taxe de séjour additionnelle perçue par Mond'Arverne Communauté, au profit du Département du Puy-de-Dôme,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en place de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.**

## **19. MAISON DE LA MONNE : BAIL COMMERCIAL : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°25-122 DU 27 NOVEMBRE 2025**

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Il s'agit de corriger le montant du dépôt de garanti initialement fixé, d'un commun accord avec le preneur, à 12 500€, montant correspondant à 50% du montant du loyer annuel. C'est ce qui se faisait depuis la mise en activité de la Maison de la Monne.

Néanmoins, lors de la signature du bail commercial avec les nouveaux exploitants, ce montant a été revu et limité à 3 mois de loyer.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification du montant du dépôt de garantie du bail commercial, pour la gestion de la Maison de la Monne.**
- **De prendre acte que les autres dispositions de la délibération n°25-122 restent inchangées.**

**Le Président lève la séance à 21h50.**

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,



Pascal PIGOT